

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/09/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/09/2019

Délibération n° D-2019-346

**OPAH Communautaire de l'Agglomération Niortaise 2018-2022
- Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Jacques TAPIN, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction Action Coeur de Ville**OPAH Communautaire de l'Agglomération Niortaise
2018-2022 - Attribution de subventions pour
l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat communautaire, entrée en vigueur le 5 février 2018 pour une durée de 5 ans, les propriétaires bénéficient d'aides de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation de l'habitat, de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La Ville de Niort propose en complément de subventionner, à hauteur de 5 % du montant hors taxes, les travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH rénovation urbaine réalisés par tout propriétaire bailleur via ce dispositif, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, en application de son règlement national en vigueur.

En outre, la Ville de Niort propose en parallèle de subventionner, à hauteur de 30 % du montant hors taxes (dans la limite de 2 500,00 euros en Opération de Restauration Immobilière ou 1 500,00 euros hors Opération de Restauration Immobilière), les travaux pour ravalement de façade, réalisés par tout propriétaire bénéficiant par ailleurs des dispositifs d'aides précitées pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

A ce jour, après achèvement des travaux par les propriétaires, 2 demandes de subventions ont été déposées à la Ville de Niort. Elles concernent la réhabilitation d'un logement par un propriétaire bailleur, ainsi qu'un ravalement de façade par un propriétaire occupant.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subvention ANAH	Subvention CAN	Subvention Ville de Niort	Total des subventions
Logement 1	16 401,00 €	14 920,80 €	2 980,20 €	34 302,00 €
Logement 2	8 600,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €	12 600,00 €
Total	25 001,00 €	17 420,80 €	4 480,20 €	46 902,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention aux propriétaires bénéficiaires, pour un montant total de 4 480,20 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

OPAH Communautaire Agglomération du Niortais 2018-2022 - Demande de paiement subventions Ville de Niort - Conseil municipal du 16 septembre 2019

Identité du propriétaire	Adresse du propriétaire	Adresse des logements concernés	Référence du logement	Dispositif	Nombre de logements	Surface du logement	Typologie de travaux	Montant des travaux T.T.C.	Dépense subventionnée par l'ANAH	Taux/ prime ANAH	Montant des subventions ANAH	Dépense subventionnée par la CAN	Taux/ prime CAN	Montant des subventions CAN	Dépense subventionnée par la Ville de Niort	Taux/ prime Ville de Niort	Montant des subventions Ville de Niort	TOTAL des subventions
		1 C, rue du Four 79000 NIORT	Logement 1	OPAH RU	1	101,67	PB Réhabilitation	69 109,00 €	59 604,00 €	25 % + A.S.E. 1500€	16 401,00 €	59 604,00 €	20 % + prime vacance	14 920,80 €	59 604,00 €	5 %	2 980,20 €	34 302,00 €
		16, rue du Rempart 79000 NIORT	Logement 2	OPAH RU	1	NC	PO M Energie + Facade	48 816,95 €	NC	NC	8 600,00 €	NC	NC	2 500,00 €	5 381,21 €	30 %	1 500,00 €	12 600,00 €